

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 AVRIL 2014 n° 09/2014

DATE DE CONVOCATION : 11 avril 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
DETERMINATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille quatorze et le dix-sept avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

19 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

Secrétaire de séance : Marie-France MONTOSSON assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation de ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS.

Il précise que le nombre maximum de représentant a été fixé par le Décret 95.562 du 6 mai 1995 modifié par le Décret 2000.6 du 4 janvier 2000, à HUIT membres. Il ne peut être inférieur à QUATRE membres.

Compte tenu des dispositions légales précitées et de la taille démographique de la Commune, il propose la désignation de SEPT membres.

Le Conseil Municipal

Décide de désigner SEPT représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Il est procédé, à l'élection des représentants du Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le Maire propose l'élection de la liste suivante :

- 1- CHORIN Christine
- 2- GLEIZES Jacqueline
- 3- CHATELARD François
- 4- MONTOSSON Marie-France
- 5- PUIG Elie
- 6- ROUBY Martine
- 7- CANTIER-SALSEGNAC Christiane

Chaque Conseiller remet fermé son bulletin de vote.
Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
Bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	19
Liste Entière :	19

Les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS sont :
CHORIN Christine, GLEIZES Jacqueline, CHATELARD François, MONTOSSON Marie-France, PUIG Elie,
ROUBY Martine, CANTIER-SALSEGNAC Christiane.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 13/5/14
et de sa publication le 14/5/14



Claude CODORNIU

